

Ville de Saint-Gabriel

M.R.C. de D'Autray

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Saint-Gabriel, tenue le 1^{er} jour du mois d'avril 2019 à 20 h à la salle du conseil, située au 45 de la rue Beausoleil, à Ville de Saint-Gabriel.

Sont présents : Monsieur Gaétan Gravel, maire
 Monsieur Réjean Riel, conseiller N^o 1
 Madame Patricia Poulin, conseillère N^o 2
 Monsieur Yves Morin, conseiller N^o 3
 Madame Sylvie St-Georges, conseillère N^o 4

Est aussi présent(s) : Monsieur Michel St-Laurent, directeur général et greffier
 Monsieur Simon Gariépy, directeur des travaux publics

Absence motivée : Monsieur Christian Paquin Coutu, conseiller N^o 5
 Monsieur Stephen Subranni, conseiller N^o 6

Public : 5 personnes représentant le public

Un moment de recueillement est suggéré par monsieur le Maire.

069-04-2019 1. Ouverture de la séance

Les conseillers présents forment quorum sous la présidence du maire, Gaétan Gravel, qui agit à titre de président d'assemblée et Michel St-Laurent, à titre de secrétaire d'assemblée.

Il est proposé par Yves Morin
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu :

QUE la séance ordinaire du conseil du 1^{er} avril 2019, soit ouverte à 20 h.

Adoptée à l'unanimité

070-04-2019 2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Réjean Riel
Et résolu :

QUE l'ordre du jour de cette rencontre du 1^{er} avril 2019 soit et est adopté tel que présenté en reportant les points 11.8 et 11.9.

Adoptée à l'unanimité

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

071-04-2019 3.1 Séance ordinaire du 4 mars 2019

Il est proposé par Réjean Riel

Appuyé par Yves Morin

Et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2019 soit et est adopté, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

072-04-2019 4.1 Comité Défi enfant – Nomination des membres

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Gabriel dans sa résolution 278-10-2014 a procédé à la nomination de ses représentants du comité pour veiller à l'application de la « Politique de Protection d'Aggression envers les Enfants ».

ATTENDU QUE les participations de Stéphanie Marier et de Colette Lauzon-Roy sur ce comité ne sont plus possibles puisqu'elles ne sont plus à l'emploi de Ville de Saint-Gabriel.

Il est proposé par Patricia Poulin

Appuyé par Sylvie St-Georges

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil acceptent la nomination de Maxine Fournier pour siéger sur le comité et ainsi former le comité de la Ville qui doit veiller à l'application de la « Politique de Protection d'Aggression envers les Enfants », comme suit ;

- Michel St-Laurent
- Réjean Riel
- Maxine Fournier

Adoptée à l'unanimité

073-04-2019 4.2 Avis de motion – Règlement d'emprunt (mise aux normes des installations d'approvisionnement en eau potable)

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller au district No. 3, M. Yves Morin, qu'il entend présenter lors de la présente séance, **avec dispense de lecture**, un projet de règlement d'emprunt qui sera identifié par le numéro C.V. 534 et qui concerne la mise aux normes des installations d'approvisionnement en eau potable comprenant le raccordement des deux puits existants et l'installation d'un système de désinfection. Ces montants serviront à couvrir les coûts des honoraires professionnels ainsi que des travaux de mises aux normes.

074-04-2019 4.3 Dépôt du premier projet de règlement d'emprunt C.V. 534 (mise aux normes des installations d'approvisionnement en eau potable)

ATTENDU QU'AVIS DE MOTION avec dispense de lecture a été donnée par le conseiller du district n° 3, M. Yves Morin, ce jour, pour adopter le projet de règlement C.V. 534 qui concerne

la mise aux normes des installations d'approvisionnement en eau potable comprenant le raccordement des deux puits existants et l'installation d'un système de désinfection.

ATTENDU QUE les membres de ce conseil souhaitent faire effectuer des travaux de mise aux normes du réseau de distribution de l'eau potable.

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Gabriel n'a pas les disponibilités financières pour payer des travaux et, à cet égard, prévoit emprunteur jusqu'à un maximum de 1 335 000,00 \$.

ATTENDU QU'une partie des travaux sont admissibles au sous-volet 1.2 dans le cadre du programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU).

Il est proposé par Yves Morin

Appuyé par Réjean Riel

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil adoptent le dépôt d'un projet de règlement d'emprunt, identifié par le numéro C.V. 534, décrétant une dépense et un emprunt d'un maximum de **1 335 000,00 \$** pour la mise aux normes des installations d'approvisionnement en eau potable comprenant le raccordement des deux puits existants et l'installation d'un système de désinfection.

Adoptée à l'unanimité

075-04-2019 4.4 Mandat à Bélanger Sauvé – Taxes en souffrance

ATTENDU QUE les taxes du dossier correspondant au matricule énuméré plus bas demeure impayée depuis plus de deux (2) ans et qu'il y a lieu de régulariser cette situation.

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Patricia Poulin

Et résolu :

QUE le conseil autorise le directeur général, Michel St-Laurent à retenir les services de la firme « *Bélanger Sauvé* » pour assurer la gestion du dossier suivant, en rapport avec la perception des taxes dues en retard, selon l'article 511 de la *Loi des Cités et Villes* :

#1329-71-2256-00-0003

Adoptée à l'unanimité

5. CORRESPONDANCE

DÉPÔT => 5.1 Dépôt de la correspondance au 31 mars 2019

Le greffier dépose le bordereau des correspondances reçues au 31 mars 2019, sous la cote « Bordereau No. 04-2019 ».

6. FINANCES

DÉPÔT => 6.1 Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 31 mars 2019

Le greffier dépose l'état des revenus et dépenses au 31 mars 2019.

076-04-2019 6.2 Comptes à payer au 31 mars 2019

Il est proposé par Yves Morin
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu :

QUE les comptes à payer au 31 mars 2019, des chèques numéros 2814 à 2876 totalisant 102 711.86\$ soient et sont adoptés ;

QUE les comptes à payer pour les dépenses incompressibles au 30 mars 2019, des chèques numéros 2778 à 2814 également 2877 et 2878 incluant les prélèvements mensuels des numéros 3783 à 3821 totalisant 376 908.77\$ soient et sont adoptés ;

QUE le maire, Gaétan Gravel, et la trésorière, Mireille Bibeau, soient et sont autorisés à signer les chèques à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

077-04-2019 7.1 Période de licence pour animaux

ATTENDU l'article 3.9 du règlement C.V. 489.

ATTENDU QUE les membres du conseil souhaitent établir définitivement la période des licences pour les animaux.

Il est proposé par Patricia Poulin
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu :

QUE les membres de ce conseil précisent par résolution que la période pour l'émission des licences concernant les animaux domestiques s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

Adoptée à l'unanimité

8. VOIRIE – TRANSPORT & TRAVAUX PUBLICS

078-04-2019 8.1 SAAQ – Autorisation de signatures pour la Ville

ATTENDU QUE Monsieur Simon Gariépy exerce la fonction de Directeur des Travaux Publics de la Ville de Saint-Gabriel et, à ce titre, est officiellement désigné pour conclure toutes les transactions auprès de la SAAQ, pour et au nom de la Ville.

Il est proposé par Réjean Riel
Appuyé par Patricia Poulin
Et résolu :

QUE l'autorisation accordée à Monsieur Simon Gariépy soit reconduite pour l'année 2019.

QU'en l'absence de Monsieur Simon Gariépy, le directeur général Michel St-Laurent soit aussi autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Gabriel, tous les permis, transactions et documents relatifs aux véhicules appartenant à la Ville de Saint-Gabriel.

Adoptée à l'unanimité

9. HYGIÈNE DU MILIEU

DÉPÔT => 9.1 Dépôt du rapport annuel du suivi des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées 2018

Le greffier dépose le rapport annuel 2018 du suivi des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées.

10. SANTÉ, BIEN-ÊTRE ET QUALITÉ DE VIE

079-04-2019 10.1 Demande d'aide financière – PAC rurales – Festi Eau

ATTENDU QUE des argents sont disponibles dans le cadre du programme d'aide aux collectivités rurales de la MRC de d'Autray.

ATTENDU QU'un projet nommé « *Festi Eau* » a été soumis à la Ville par l'organisme Les Amis de l'environnement Brandon, devant se dérouler le 30 juin 2019 sur le parvis de l'église.

Il est proposé par Yves Morin

Appuyé par Réjean Riel

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil, recommandent positivement la demande pour l'organisation d'un événement Festi Eau à Ville Saint-Gabriel.

QUE la Ville de Saint-Gabriel accorde son appui au projet.

QU'À cet effet, les membres de ce conseil acceptent qu'un montant de **14 000,00 \$** provenant de l'enveloppe du PAC RURALES (Programme d'Aide aux Collectivités Rurales) réservé à la Ville, soit consenti au financement dudit projet.

QUE M. Michel St-Laurent, soit et est par la présente autorisé à compléter, signer et déposer tous les documents nécessaires auprès du service de développement économique de la MRC de d'Autray, dans le but d'obtenir du financement à même le programme d'aide aux collectivités rurales pour assurer la réalisation du projet.

Adoptée à l'unanimité

11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ENVIRONNEMENT

080-04-2019 11.1 Adoption du rapport de l'urbaniste au 31 mars 2019

Il est proposé par Réjean Riel

Appuyé par Patricia Poulin

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil, acceptent le rapport de l'inspecteur en urbanisme, incluant l'émission des permis et demandes diverses, de même que le rapport du Comité Consultatif d'Urbanisme, pour la période couvrant les rencontres de ce comité jusqu'au 31 mars 2019.

Adoptée à l'unanimité

081-04-2019 11.2 Dérogation mineure – Lot 3 045 117

ATTENDU l'analyse et les explications transmises par l'urbaniste aux membres du conseil, pour une demande de dérogation mineure pour la propriété située sur le lot 3 045 117 au 205 rue de la Montagne.

Il est proposé par Réjean Riel

Appuyé par Sylvie St-Georges

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil acceptent la dérogation mineure qui autorisera le maintien d'une marge arrière de 3,88 mètres d'un bâtiment industriel existant mais modifié en bâtiment principal, au lieu de 6 mètres tel qu'indiqué à la grille des usages et normes de la zone industrielle IN-30 rattachée au règlement de zonage numéro C.V. 195, selon les recommandations du Comité Consultatif en Urbanisme.

Adoptée à l'unanimité

082-04-2019 11.3 Dérogation mineure – Lot 6 256 060

ATTENDU l'analyse et les explications transmises par l'urbaniste aux membres du conseil, pour une demande de dérogation mineure pour la propriété située sur le lot 6 256 060 au 340 rue de l'Industrie.

Il est proposé par Réjean Riel

Appuyé par Yves Morin

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil acceptent la dérogation mineure qui autorisera la construction d'un avant-toit pour un bâtiment principal industriel faisant saillie dans la marge de recul latérale jusqu'à 0,30 mètre de la ligne de lot (plus de 2 mètres) alors que le paragraphe f) de l'article 31 du règlement de zonage numéro C.V. 195 prescrit que les avant-toits sont autorisés dans les marges de recul pourvu que l'empiètement n'excède pas 2 mètres, selon les recommandations du Comité Consultatif en Urbanisme.

Adoptée à l'unanimité

083-04-2019 11.4 Entretien de barrages

ATTENDU QUE l'entretien des barrages privés comporte des enjeux importants pour les municipalités et génère une insatisfaction de la part des citoyens;

ATTENDU QUE l'abandon de certains barrages pourrait avoir des conséquences importantes sur la valeur foncière des propriétés riveraines;

ATTENDU QUE l'article 70 de la *Loi sur les compétences municipales* permet aux municipalités d'entretenir une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire ou de l'occupant, sur requête d'une majorité des propriétaires ou occupants riverains;

ATTENDU QUE les municipalités ont également la capacité de prendre en charge la mise à niveau des installations septiques dans certains secteurs, selon un programme bien défini, pour ensuite taxer les citoyens concernés;

ATTENDU QU'il serait opportun que ce principe s'applique aussi aux barrages, la municipalité pourrait ainsi faire les travaux nécessaires à l'entretien et au maintien de ces infrastructures, pour ensuite taxer par secteurs, les citoyens concernés;

Il est proposé par Patricia Poulin

Appuyé par Réjean Riel

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil demandent au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) de permettre à une municipalité d'entretenir un barrage privé au même titre qu'une voie privée et une installation septique.

QUE les membres de ce conseil transmettent une copie de la présente résolution au MAMH, à la Fédération québécoise des municipalités, à la députée de la circonscription provinciale de Berthier, à la MRC de D'Autray et à toutes les municipalités de la MRC de D'Autray.

Adoptée à l'unanimité

084-04-2019 11.5 PDAU – Comité Directeur de suivi – Modification du comité

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Gabriel dans sa résolution 213-06-2017 a procédé à la formation d'un comité du Directeur de suivi pour le Programme de Développement et d'Aménagement Urbain (PDAU).

ATTENDU QUE la participation de Mathieu Perreault sur ce comité n'est plus possible puisqu'il n'est plus à l'emploi du bureau d'urbanisme.

Il est proposé par Yves Morin

Appuyé par Sylvie St-Georges

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil acceptent la nomination de Luc Bossé pour siéger sur le comité en remplacement de Mathieu Perreault et ainsi former le comité Directeur de suivi de la Ville comme suit :

- Michel St-Laurent
- Réjean Riel
- Jean Hubert
- Luc Bossé
- Simon Gariépy
- Patrice Jetté

Adoptée à l'unanimité

085-04-2019 11.6 PDAU – Sous-Comité rue Beausoleil – Modification du comité

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Gabriel dans sa résolution 214-06-2017 a procédé à la formation d'un sous-comité du volet développement de la rue Beausoleil dans le cadre du Programme de Développement et d'Aménagement Urbain (PDAU).

ATTENDU QUE la participation de Mathieu Perreault sur ce comité n'est plus possible puisqu'il n'est plus à l'emploi du bureau d'urbanisme.

Il est proposé par Patricia Poulin
Appuyé par Yves Morin
Et résolu :

QUE les membres de ce conseil acceptent la nomination de Luc Bossé pour siéger sur le comité en remplacement de Mathieu Perreault et ainsi former le sous-comité de la rue Beausoleil comme suit :

- Michel St-Laurent
- Réjean Riel
- Jean Hubert
- Luc Bossé
- Simon Gariépy
- Patrice Jetté
- Un commerçant de la rue Beausoleil ou membre de la Chambre de Commerce

Adoptée à l'unanimité

086-04-2019 11.7 PDAU – Sous-Comité piste cyclable – Modification du comité

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Gabriel dans sa résolution 215-06-2017 a procédé à la formation d'un sous-comité du volet piste cyclable dans le cadre du Programme de Développement et d'Aménagement Urbain (PDAU).

ATTENDU QUE la participation de Mathieu Perreault sur ce comité n'est plus possible puisqu'il n'est plus à l'emploi du bureau d'urbanisme.

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Yves Morin
Et résolu :

QUE les membres de ce conseil acceptent la nomination de Luc Bossé pour siéger sur le comité en remplacement de Mathieu Perreault et ainsi former le sous-comité de la piste cyclable comme suit :

- Michel St-Laurent
- Réjean Riel
- Jean Hubert
- Luc Bossé
- Simon Gariépy
- Patrice Jetté
- Maxine Fournier
- Un citoyen(ne) de Ville de Saint-Gabriel

Adoptée à l'unanimité

~~11.8 Avis de motion – Règlement modifiant le règlement de zonage C.V. 195 afin d'autoriser de nouveaux usages dans la zone C-44 : REPORTÉ~~

~~11.9 Dépôt du premier projet de règlement C.V. 535 modifiant le règlement de zonage C.V. 195 afin d'autoriser de nouveaux usages dans la zone C-44 : REPORTÉ~~

087-04-2019 11.10 Demande PIIA – Lot 4 812 467 – Zone C-34-1

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 4 812 467 a déposé à la Ville une demande de permis pour effectuer des travaux de rénovation au bâtiment situé au 115 rue Dequoy, à Ville de Saint-Gabriel.

ATTENDU QUE le bâtiment est soumis à un règlement relatif à un PIIA ;

ATTENDU QUE le projet a été étudié et analysé par le CCU ;

ATTENDU QUE les recommandations du CCU ont été présentées au conseil.

Il est proposé par Yves Morin

Appuyé par Réjean Riel

Et résolu :

QUE les membres du conseil accueillent favorablement les recommandations du CCU dans ce dossier et acceptent que la demande de PIIA autorise les travaux de rénovation suivants :

- peindre le revêtement métallique du toit en mansarde de couleur noir ;
- peindre les cadres de fenêtres et de portes ainsi que les portes de couleur noir ;
- peindre la brique de couleur rouge brique ;
- en façade, changer la fenêtre de gauche pour une nouvelle fenêtre plus large et coulissante à la verticale, de type « porte de garage » ;
- refaire la terrasse à neuf.

Adoptée à l'unanimité

12. SPORTS ET LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

088-04-2019 12.1 Adhésion – Association Forestière Lanaudière

Il est proposé par Yves Morin

Appuyé par Patricia Poulin

Et résolu :

QUE le conseil autorise la demande d'adhésion pour la prochaine année 2019, au montant de **150 \$**.

Adoptée à l'unanimité

089-04-2019 12.2 Adhésion – Culture Lanaudière

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Patricia Poulin

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil reconnaissent l'importance d'être membre de l'organisme « Culture Lanaudière » et par la présente désigne son directeur des communications et du développement culturel, monsieur Patrice Jetté pour agir à titre de représentant officiel de la Ville de Saint-Gabriel.

QU'À cet effet, la trésorière soit et est autorisée à acquitter les frais de renouvellement de l'adhésion, au montant de **287,50 \$**, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

13. VARIA

14. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

Tous les membres du conseil présents font rapport de leurs activités.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

090-04-2019 16. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} AVRIL 2019

Il est proposé par Yves Morin

Appuyé par Patricia Poulin

Et résolu :

QUE la séance ordinaire de ce 1^{er} avril 2019 soit levée à 21h05.

Adoptée à l'unanimité

Gaétan Gravel
Maire

Michel St-Laurent
Directeur général et greffier

Approbation par le maire des règlements et des résolutions selon l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*

Je soussigné, Gaétan Gravel, maire de la Ville de Saint-Gabriel, approuve les règlements et résolutions du présent procès-verbal, en apposant ma signature au bas du présent document ce premier jour du mois d'avril 2019.

Gaétan Gravel, Maire